

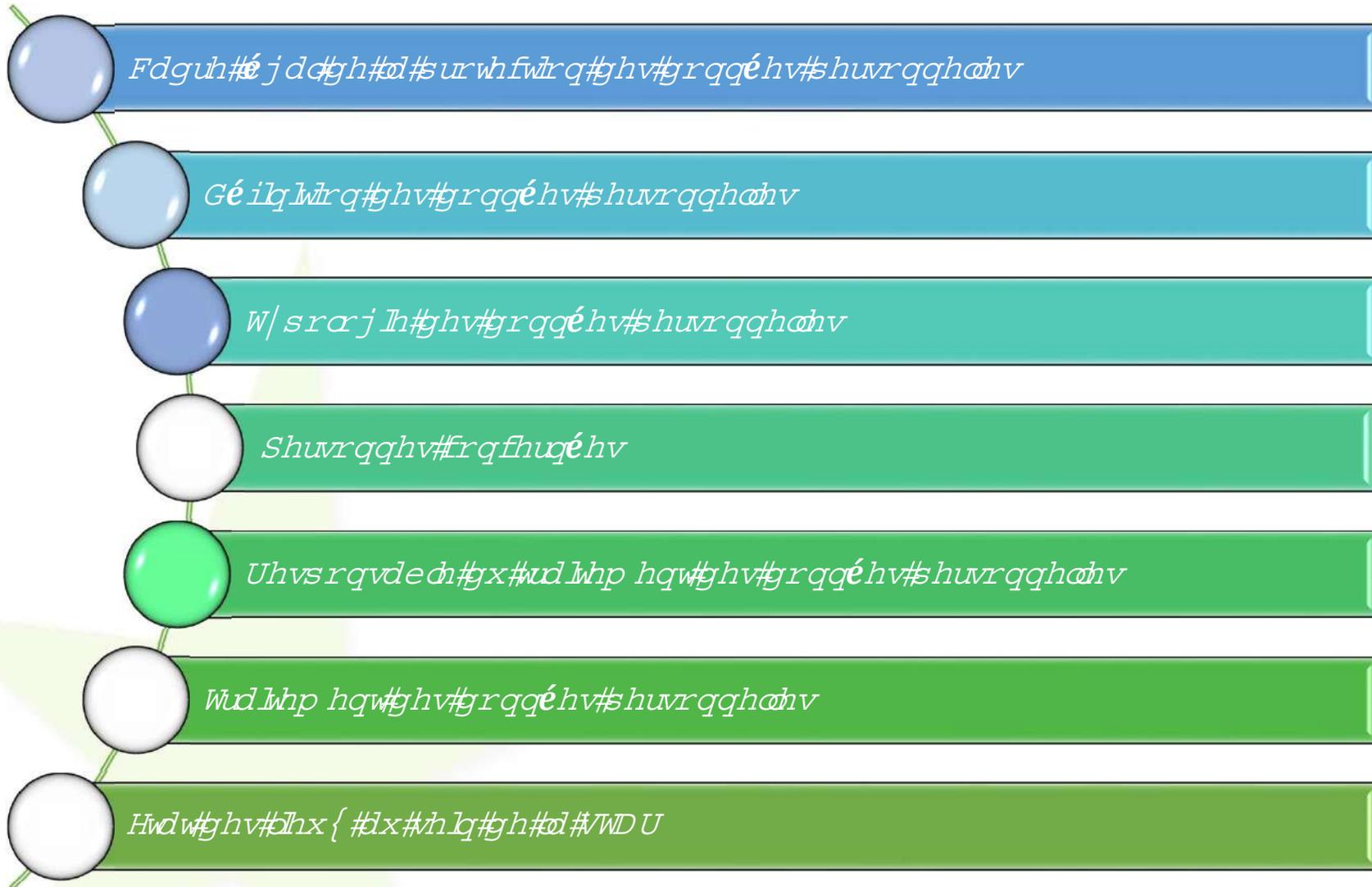


Sensibilisation à la protection des données personnelles

Date : Avril/2021

star.com.tn





Oh#G SR #p G dwd#Surwhfwlrq#R ilfhuÃ

Data Protection Officer est la personne chargée de la protection des données personnelles au sein d'une organisation.

- Mettre en place les diligences nécessaires pour assurer la conformité de l'entreprise aux exigences de l'INPDP en termes de déclarations, autorisations et toutes procédures administratives imposées par la réglementation en vigueur .
- S'assurer de la conformité des traitements sur les données à caractère personnel à la réglementation en vigueur.
- Mettre en place des audits périodiques des traitements et des procédures pour s'assurer de la conformité à la réglementation .
- Informer la Direction Générale lors de l'apparition de nouvelles réglementations sur les données à caractère personnel.
- Former le personnel de l'entreprise sur les implications de la protection des données à caractère personnel et diffuser la culture de la protection des données à caractère personnel
- Se prononcer sur les demandes d'accès aux données à caractère personnel au sein de la STAR
- Etre le vis-à-vis de l'Instance de protection des données à caractère personnel
- Gérer les contrôles et les audits de l'Instance de protection des données à caractère personnel

1. Cadre légal de la protection des données personnelles

Constitution de la république

L'article 9 de la constitution de 1959

L'article 24 de la constitution de 2014

Les lois

Loi organique n° 2004-63 en date du 27 juillet 2004

Les Décrets

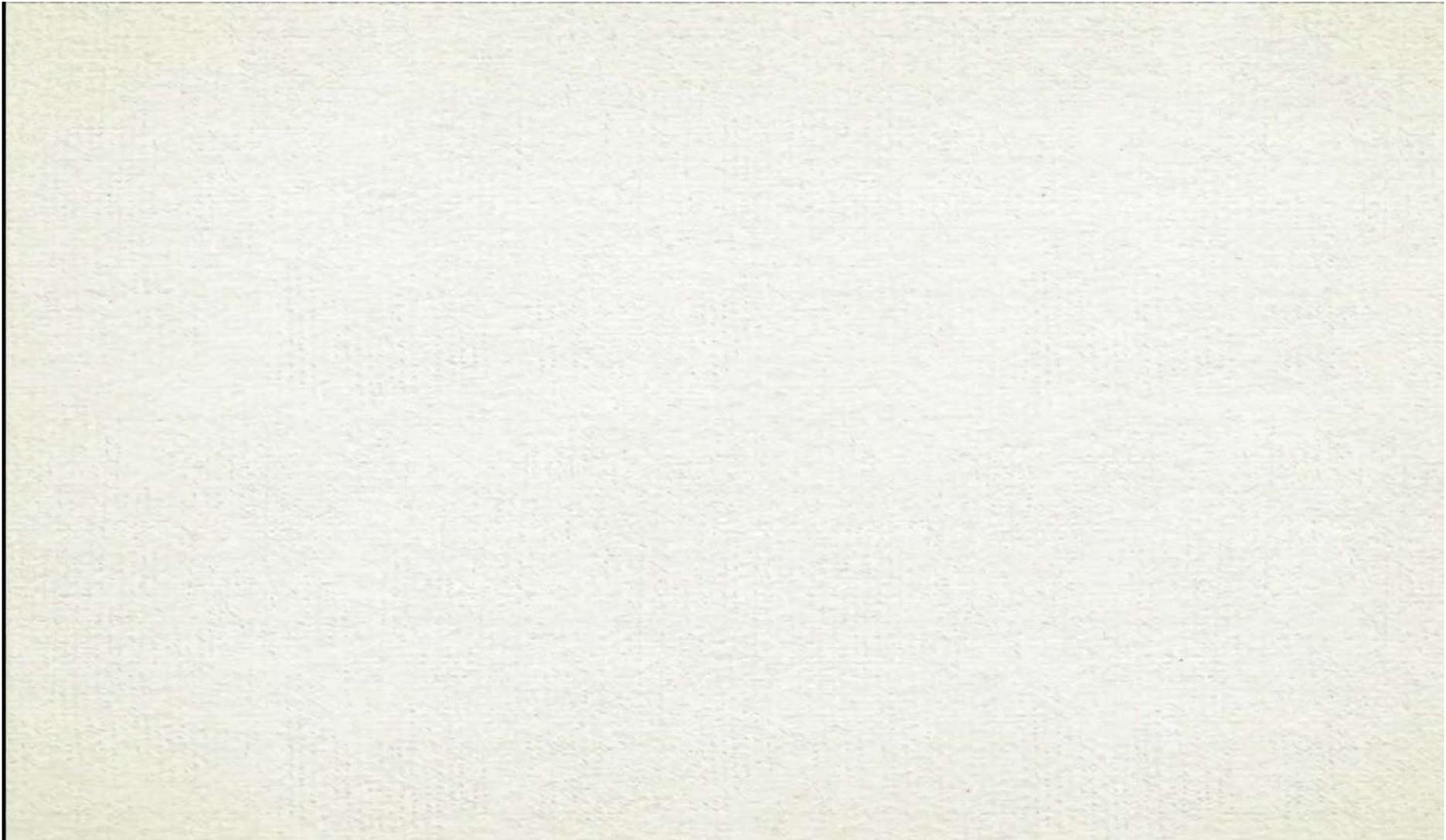
N° 2007-3003 du 27 novembre 2007

N°2007-3004 du 27 novembre 2007

Les directives

L'instance Nationale de la Protection Des Données Personnelles (INPDP)

La convention 108 du Conseil de l'Europe



2. Définition des données personnelles

Les données personnelles sont toutes les informations identifiant ou rendant identifiable une personne

nom et prénom
date de naissance
adresse postale
adresse email

numéros d'identification:

numéro de sécurité sociale
numéro de compte bancaire
Numéro CIN

données biométriques:

Empreintes
ADN

facteurs spécifiques:

identité physique
physiologique
psychique
économique
culturelle
Sociale
Géolocalisation
Navigation



3. Typologie des données personnelles

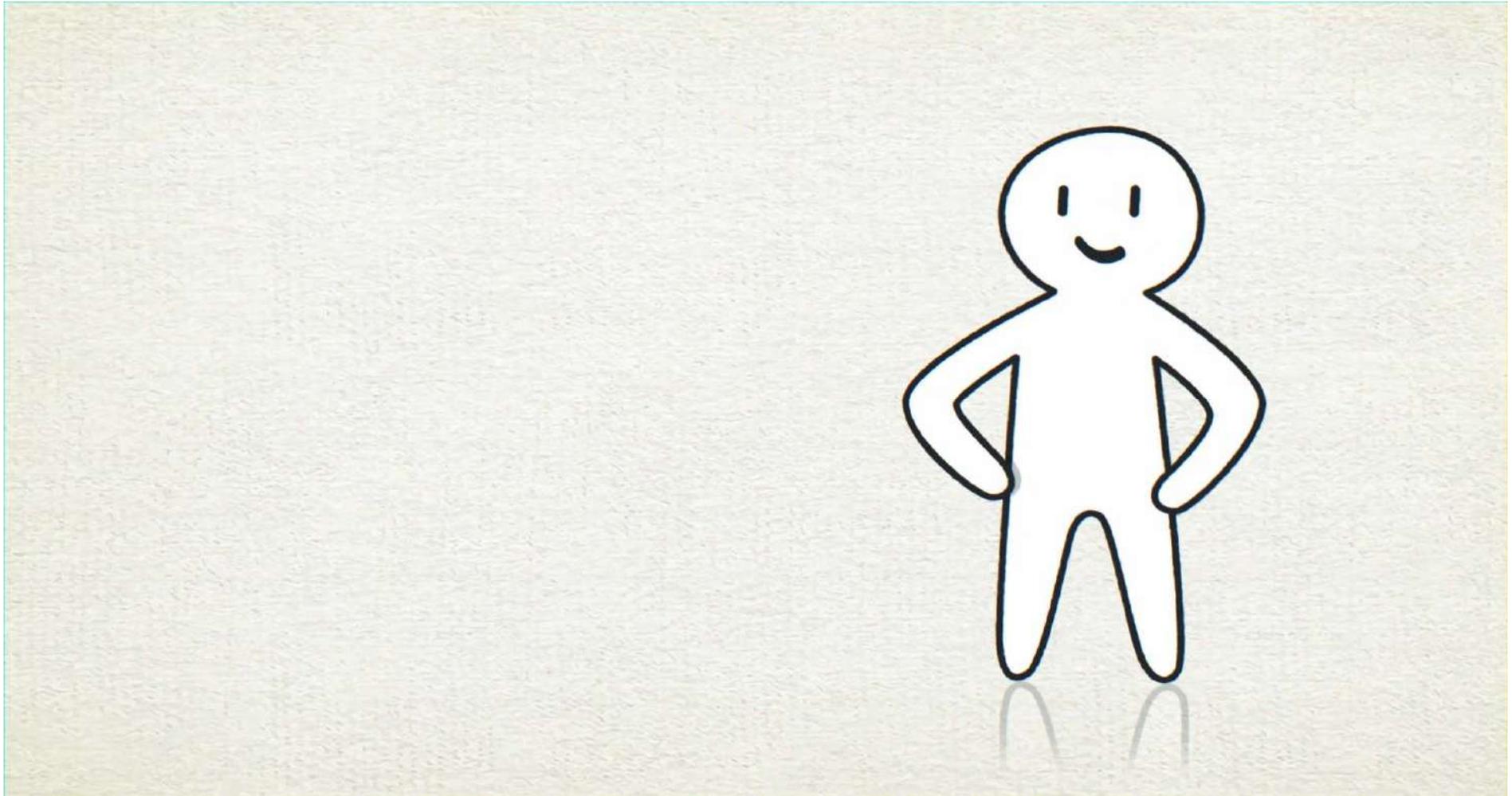
Données sensibles

- Les opinions politiques et religieuses
- les appartenances
- les données génétiques (biométriques)
- les données de la santé (les analyses, radiologie)

Données ordinaires

- Nom et prénom
- Numéro CIN
- Adresse mail
- Matricule CNSS
- Numéro de compte bancaire

4. Droits de la personne concernée par le traitement



4. *Droits de la personne concernée par le traitement*

- Toute personne physique dont les données à caractère personnel font l'objet d'un traitement.
- La personne concernée reste propriétaire de ses données.

Certains droits doivent être respectés :

- Le droit d'opposition
- Le droit d'accès
- Le droit de rectification
- Le droit à l'oubli (destruction ou anonymisation)

5. Obligations du responsable du traitement des données personnelles

5. *Obligations du responsable du traitement des données personnelles*

- Toute personne physique ou morale qui détermine les finalités et les moyens de traitement des données à caractère personnel, en général

- Le responsable du traitement n'est pas le propriétaire des données personnelles collectées
- Il obtient ces données en **contrepartie** d'une **prestation** et par rapport à son cadre exclusif
- Il doit respecter certaines règles :
 - La déclaration ou la demande d'autorisation préalable
 - L'obtention du consentement éclairé de la personne concernée
 - Le respect de la finalité du traitement
 - La mise à jour des données
 - La sécurisation des données traitées
 - La protection des données en cas de communication en interne ou leur transfert à l'étranger

6. *Le traitement des données à caractère personnel*

Les opérations réalisées d'une façon automatisée ou manuelle par une personne physique ou morale, et qui ont pour but notamment :

OMC [2]2

- La collecte
- L'enregistrement
- L'organisation
- La conservation
- L'extraction
- La diffusion
- Le tri

✓ Le traitement des données sans faire préalablement une déclaration ou sans obtenir une autorisation préalable entraîne l'application des sanctions au responsable du traitement

✓ Le traitement des données sans l'obtention du consentement de la personne concernée entraîne l'application des sanctions au responsable du traitement

Diapositive 12

OMC [2]2 Un traitement de données doit avoir un objectif, une finalité déterminée préalablement au recueil des données et à leur exploitation.

Exemples de traitements : tenue du registre des sous-traitants, gestion des paies, gestion des ressources humaines, etc.

001443 Mariem CHARFI; 23/04/2021

: 1 Hwdw#ghv#lhx { #lx#vhlq#gh#d#WDU

Etape 1

Assurer la conformité administrative par rapport à l'INPDP
Conformité de l'ensemble des autorisations et déclarations
prévues par la loi.

➤ Les déclarations à l'INPDP:

- 65 déclarations Déposées

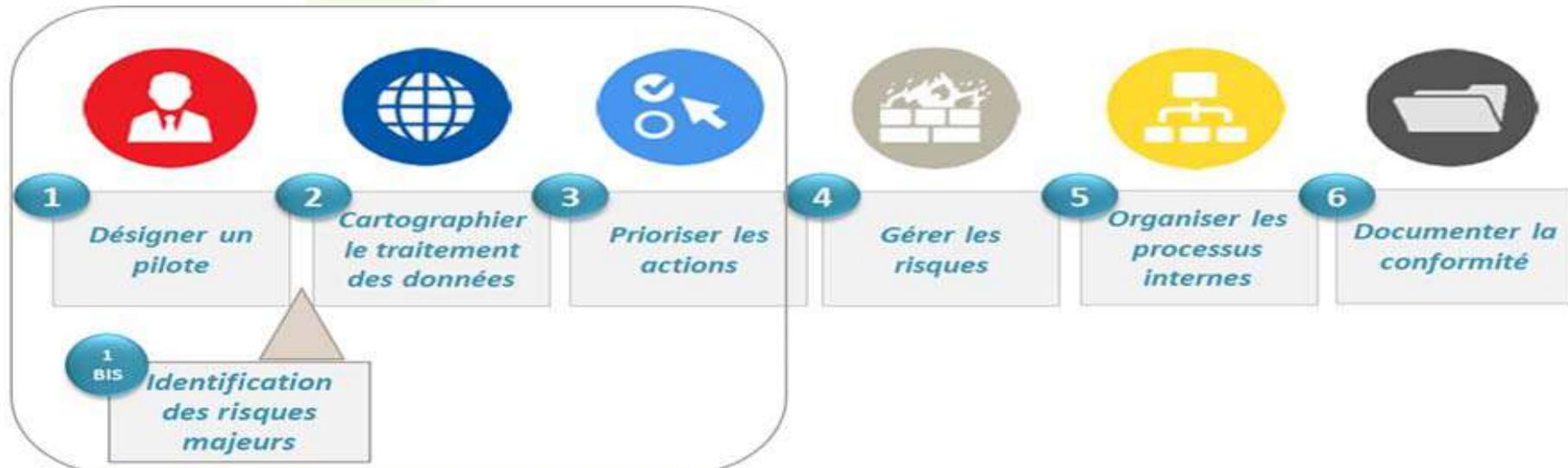
➤ Les autorisations :

- Deux(3) autorisations de communications
- Sept(7) autorisations de vidéosurveillance
- Une(1) autorisation de traitement des données de santé
- Deux(4) autorisations de transfert des données à l'étranger

: 1 Hwdw#ghv#lhx { #lx#vhlq#gh#d#WDU

Etape 2

Assurer la protection des données à caractère personnel dans l'ensemble des processus de la STAR en adoptant la démarche prévue par la CNIL reprise par l'INPDP



D f w l r q v # u # d o v # h v

Procédures diffusées

- Politique de la protection des données personnelles
- NS 26/2020: Mesures à respecter avant la création de tout nouveau traitement de données à caractère personnel
- NS 08/2021: Droit d'accès des personnes physiques à leurs DP
- NS 31/2020: Procédure de notification de violation de données à caractère personnel
- NI 37/2019 Protection des données à caractère personnel collectées dans le cadre du système de géolocalisation des véhicules de service STAR

OMC [2]3

Documents modifiés Documents générés

- Clauses insérés au niveau des FDR par branche, CP et CG
- Clauses insérés au niveau de bulletin d'adhésion santé, et bulletin de soin
- Clauses insérés au niveau de contrat de prestation et des conventions
- Clauses insérés au niveau de contrat de travail
- Engagement de protection des données personnelles pour nos prestataires
- Engagement de confidentialité du personnel ayant un accès privilégié aux DCP

Diapositive 15

OMC [2]3

voir Clauses_PDP_MAJ

001443 Mariem CHARFI; 23/04/2021

U h j l w u h g h # u d l w p h q w

Un travail de recensement de traitement des DP a été réalisé en se basant sur :

- La documentation existante des processus de la STAR
- Des séances de travail ont été tenues avec l'ensemble des entités concernées au sein de la STAR



Protection des données

Des missions de contrôle ont été réalisées au niveau de la STAR et qui ont pour objectif de:

- Vérifier le respect des différentes obligations légales et réglementaires en matière de PDP.
- S'assurer du respect par les différentes entités de la STAR des règles et procédures en matière de PDP.
- Evaluer l'efficacité des procédures mises en place.
- Identifier les dysfonctionnements et anomalies en matière de PDP et proposer des mesures correctives.



Merci pour votre attention

Mariem CHARFI

DPO

star.com.tn